

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant 2 - Marché de Maîtrise d'œuvre "Construction du groupe scolaire Nord dans le quartier de Flers-Breucq"

N° : VA_DEC2021_333

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 5 juillet 2021,

décidons

De conclure l'avenant n°2 pour le marché de « Maîtrise d'œuvre – Construction du groupe scolaire Nord dans le quartier de Flers-Breucq » avec le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre TRACE ARCHITECTES domiciliée à HEM (59510) afin de tenir compte des changements apportés au planning suite à la pandémie de COVID-19.

Les modifications introduites par le présent avenant portent sur la revalorisation des missions DET et OPC :

- Mission DET : $(179\,357,78 / 14 \times 18) - 179\,357,78 = 51\,245,08 \text{ € HT}$
- Mission OPC : $(68\,630,09 / 14 \times 18) - 68\,630,09 = 19\,608,60 \text{ € HT}$

Soit au total une plus-value de 70 853,68 € H.T.

Cet avenant représente une hausse de 10,63 % du montant du marché.

Le nouveau montant du marché est de : 737 272,44 € HT.

Imputation comptable : 2031 213 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 23 août 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181032-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 septembre 2021